

MiFID II – ESG

**Mieux connaître vos préférences
en matière de durabilité
pour mieux vous servir**



MiFID II – ESG

C'est quoi ?

Contexte

Face aux enjeux climatiques croissants, la finance traditionnelle se voit contrainte de se réinventer pour s'orienter davantage vers des investissements tenant compte d'aspects environnementaux. Ainsi, les investissements durables à effet positif sur la société et la planète occupent une place de plus en plus importante dans la composition des portefeuilles d'investissement.

En ce sens, MiFID II – ESG, applicable à partir du 2 août 2022, se base sur la directive européenne relative aux marchés d'instruments financiers (MiFID II*) et la réglementation européenne sur la Finance Durable (SFDR**). Les deux réglementations ont été conçues pour protéger davantage les investisseurs et augmenter la transparence en rajoutant le facteur de la durabilité des investissements sans entraver les paramètres actuels de l'évaluation en termes de risque.

Qu'est-ce qu'on entend par ESG ?

Les critères ESG sont utilisés pour analyser si la stratégie des entreprises et émetteurs tient compte du développement durable et des enjeux environnementaux à long terme. Ils reposent sur trois piliers :

- **Les critères environnementaux** étudient l'impact des activités de l'entreprise sur le changement climatique ainsi que sur la préservation et la gestion des ressources naturelles, comme par exemple les émissions de carbone, le recyclage et la consommation en électricité.
- **Les critères sociaux** examinent la manière dont l'entreprise gère ses relations avec ses employés, ses clients et ses fournisseurs, comme par exemple l'emploi de personnes handicapées, la sécurité au travail et la formation des salariés. À part le côté interne des critères sociaux pour l'entreprise, il y a aussi le côté externe, c'est-à-dire l'image de l'entreprise, telle qu'elle est perçue par le public (grèves, etc.).
- **Les critères de gouvernance** analysent la façon dont l'entreprise est administrée, comme par exemple la rémunération des dirigeants, la féminisation du conseil d'administration et la lutte contre la corruption.

Qu'est-ce qu'un investissement durable ?

La réglementation SFDR considère qu'un investissement est durable, si le produit investit dans une activité économique qui contribue à un *objectif environnemental* (énergies renouvelables, effets sur la biodiversité et l'économie circulaire...), ou à un *objectif social* (lutte contre les inégalités ...), pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de *bonne gouvernance*.



MiFID II – ESG

Pourquoi ?

Pour encore plus de transparence

- Vous recevez des informations sur la durabilité des instruments financiers proposés, vous permettant de prendre vos décisions d'investissement en toute connaissance de cause.
- Tout service de conseil en investissement et de gestion discrétionnaire est accompagné d'un rapport d'adéquation de votre portefeuille avec vos préférences en matière de durabilité.

Pour investir selon vos convictions

- Nous plaçons vos convictions encore plus au centre de vos investissements.
- Nous assurons un suivi de vos préférences par une surveillance quotidienne de l'adéquation de votre portefeuille et des instruments qui le composent avec vos préférences en matière de durabilité.

MiFID II – ESG

Comment ?

Mieux vous connaître

Le questionnaire profil d'investisseur

(Suitability Test) a été enrichi pour tenir compte de vos préférences en matière de durabilité. Ceci nous permettra de vous proposer des conseils ou une gestion discrétionnaire non seulement en parfaite adéquation avec votre profil de risque, mais également avec vos préférences en matière de durabilité.

Mieux vous servir

- Profitez d'un portefeuille encore plus personnalisé par rapport à vos préférences d'investissement.
- Apprenez comment intégrer au mieux les critères de durabilité dans vos investissements.
- Croisez vos convictions ESG avec les fondamentaux financiers et anticipez les risques et opportunités à long terme.
- Détectez les fonds d'investissement et entreprises les plus en pointe sur les sujets de transition, de l'économie de demain et les secteurs en plein développement.
- Suivez la durabilité de votre portefeuille via sa note moyenne ESG.

MiFID II – ESG

Pour qui ?

Pour tout client souhaitant investir de façon durable !

Notre conseiller va tout d'abord définir ensemble avec vous votre profil d'investisseur, tout en tenant compte des critères ESG qui vous importent. Une fois vos préférences en matière de durabilité définies, il se fera un plaisir de vous guider dans vos investissements durables.

* Markets in Financial Instruments Regulation

** Sustainable Finance Disclosure Regulation



07/22/11500 / Document sans valeur contractuelle.



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775